



La lettre du patrimoine ACP

MEILLEURS VOEUX BOURSIERS 2014:

je profite de cette lettre pour vous présenter tous mes vœux à l'occasion de l'année qui se profile. Des vœux de performance, de visibilité, de stabilité.

L'année 2013 a été marquée par une nouvelle bonne performance des indices boursiers européens. Après un rebond significatif pour l'année 2012, l'indice MSCI Europe est en hausse de 19,7 % en 2013.

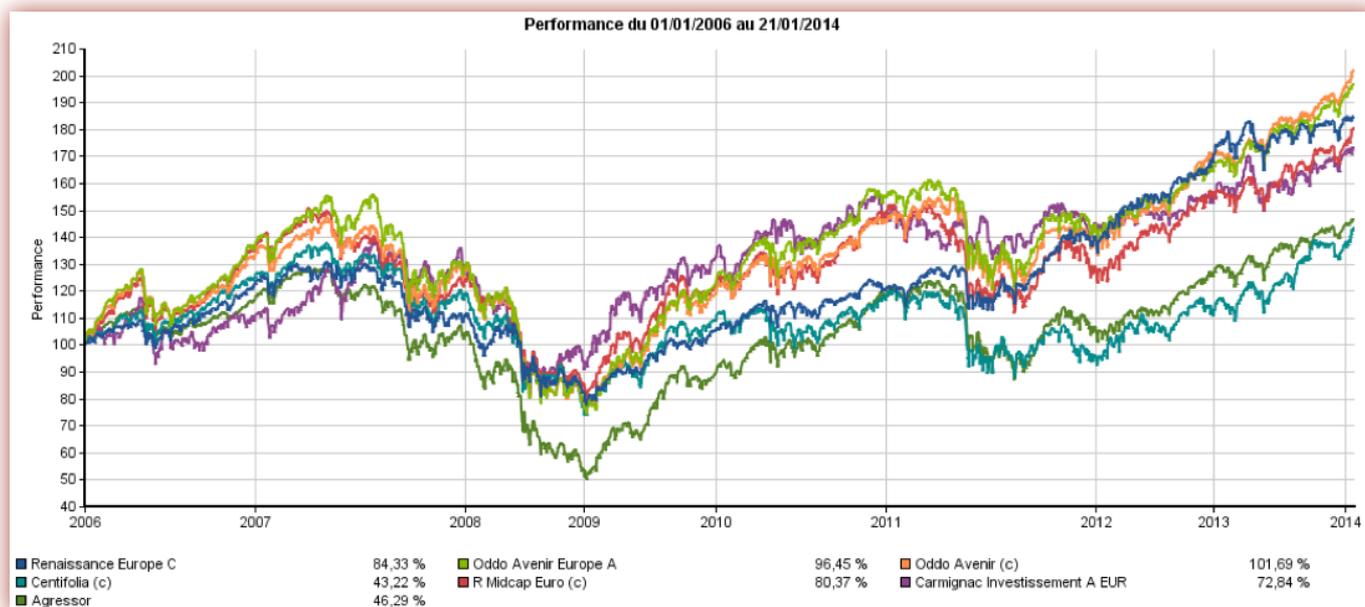
Malgré cela, un nombre significatif d'entreprises présente encore une décote importante sur leur base d'actifs. Les gestionnaires sont résolument décidés à profiter des excès de cotation du marché pour acheter à bon compte des valeurs encore trop fortement décotées.

FLASH BOURSE

La diversification protège, nos convictions payent...

Malgré les crises traversées, crise des Subprimes en 2006/2007, crise économique de 2008 qui fait plonger la plupart des pays industrialisés du monde dans la récession, la confiance accordée à nos gestionnaires habituels valorise mieux vos capitaux par rapport au placement sans risque.

L'évolution de nos FCP et SICAV préférés le montre:



La conjoncture reste favorable aux actions européennes:

	Convictions	Détails	Performances 2013
Actions		Valorisations attractives en Europe, retour sur les Emergents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone Euro (EuroStoxx NR) : 23,7% ✓ USA (S&P 500 NR) : 31,5%
Obligations d'Etat		Investissement sélectif, approche opportuniste par pays	<ul style="list-style-type: none"> ✓ USA (JPM US Bond Index) : - 3,5% ✓ Espagne (JPM Spain Bond Index) : 11,3%
Obligations privées		Les obligations convertibles, le crédit : sélectif sur les pays, ratings	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Credit IG (Barclays EuroCorp. Bond) : 2,4% ✓ Credit HY (Barclays PanEuropean HY) : 9,7%
Monétaire		Un choix par défaut	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Monétaire (Eonia) : 0,09%
Dettes des pays émergents		Rendement ainsi que des fondamentaux en amélioration	<ul style="list-style-type: none"> ✓ JPM EM Bond Global Diversified (hedge) : - 5,6%

PLUS VALUES MOBILIERES: une simplification bien compliquée

Une fiscalité décidément de plus en plus difficile à suivre:

(titre utilisé concernant la fiscalité des plus values immobilières dans une lettre précédente...)

- Première réforme dans la loi de finances 2013, qui modifie le régime d'imposition des plus-values mobilières en les rendant imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement selon durée de détention.
- Fronde des pigeons et tenue des Assises de l'entrepreneuriat en avril 2013, Bercy propose plusieurs importantes concessions pour faire taire les patrons
- Nouvelle mouture et nombreux amendements dans la loi de finances 2014:

Le projet de Loi de finances pour 2014 maintiendrait le principe de la soumission au barème de l'Impôt sur le Revenu. En revanche, les mécanismes d'abattement seraient renforcés par rapport à ceux adoptés par la Loi de finances pour 2013. À cet effet, serait créés deux régimes de référence : un régime général et un régime incitatif réservé aux dirigeants partant à la retraite, jeunes entreprises innovantes et groupe familial.

un régime général:

Durée de détention	Abattement	Taux d'imposition en fonction de la tranche marginale d'imposition:					
		14%	30%	41%	45%	48%*	49%**
Moins de 2 ans	0%	28,79%	43,97%	54,41%	58,21%	61,21%	62,21%
De 2 à 8 ans	50%	21,79%	28,97%	33,91%	35,71%	38,71%	39,71%
Plus de 8 ans	65%	19,69%	24,47%	27,76%	28,96%	31,96%	32,96%

un régime incitatif:

Durée de détention	Abattement	Taux d'imposition en fonction de la tranche marginale d'imposition:					
		14%	30%	41%	45%	48%*	49%**
Moins de 1 an	0%	28,79%	43,97%	54,41%	58,21%	61,21%	62,21%
De 1 à 4 ans	50%	21,79%	28,97%	33,91%	35,71%	38,71%	39,71%
De 4 à 8 ans	65%	19,69%	24,47%	27,76%	28,96%	31,96%	32,96%
Plus de 8 ans	85%	16,89%	18,47%	19,56%	19,96%	22,96%	23,96%



ASSURANE VIE:

Dans ce contexte de fiscalité accrue, les compagnies développent de nouvelles solutions pour optimiser la fiscalité des revenus de contrats d'assurance vie.

Grâce au principe de la participation aux bénéfices différée, les compagnies d'assurance permettent d'exonérer la quasi totalité des revenus provenant d'un contrat d'assurance vie tout en diminuant son assiette fiscale ISF.

Le principe: (article A331-9 du Code des assurances qui autorise l'assureur à provisionner les Participations aux Bénéfices du contrat pour une durée maximale de 8 ans)

Un support géré à long terme recueille la majeure partie des distributions générées par l'ensemble des supports du contrat. Cette participation aux bénéfices différée, qui appartient à l'assureur, est redistribuée au souscripteur au terme d'une durée égale à huit ans à condition qu'il n'ait pas réalisé un montant de rachats supérieur au versement initial.

Economie sur les revenus du contrat: (rachats partiels):

Seuls les produits affectés au contrat sont soumis à l'impôt sur le revenu ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire, or la quasi totalité des produits est affectée à la participation aux bénéfices différée. les rachats partiels ne sont donc pas fiscalisés.

Economie sur le montant déclaré à l'Impôt Solidarité Fortune

La participation aux bénéfices différée n'est pas intégrée à la valeur de rachat du contrat et échappe à l'ISF pendant toute la durée de son blocage.

La préconisation d'une telle solution ne peut s'envisager qu'au cas par cas, nous restons donc à votre disposition pour vous présenter notre sélection de contrats regroupant ces avantages.

Assistance Conseil Patrimoine

50 bis, avenue Fernand Fenzy 92160 ANTONY

Tél: 01 42 37 47 47 Fax: 09 57 97 00 07

Mail : jfb@acp-finances.fr Site : www.acp-finances.fr